



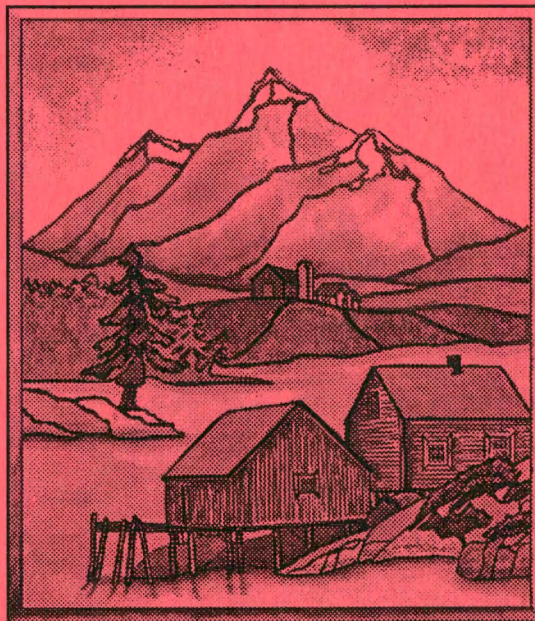
Natural Resources  
Canada

Ressources naturelles  
Canada

## COMITÉ PERMANENT CANADIEN DES NOMS GÉOGRAPHIQUES

### PLAN STRATÉGIQUE

DÉCEMBRE 1997



**CPCGN·CPCNG**  
**1897-1997**

Canadian Permanent  
Committee on  
Geographical Names

Comité permanent  
canadien des  
noms géographiques

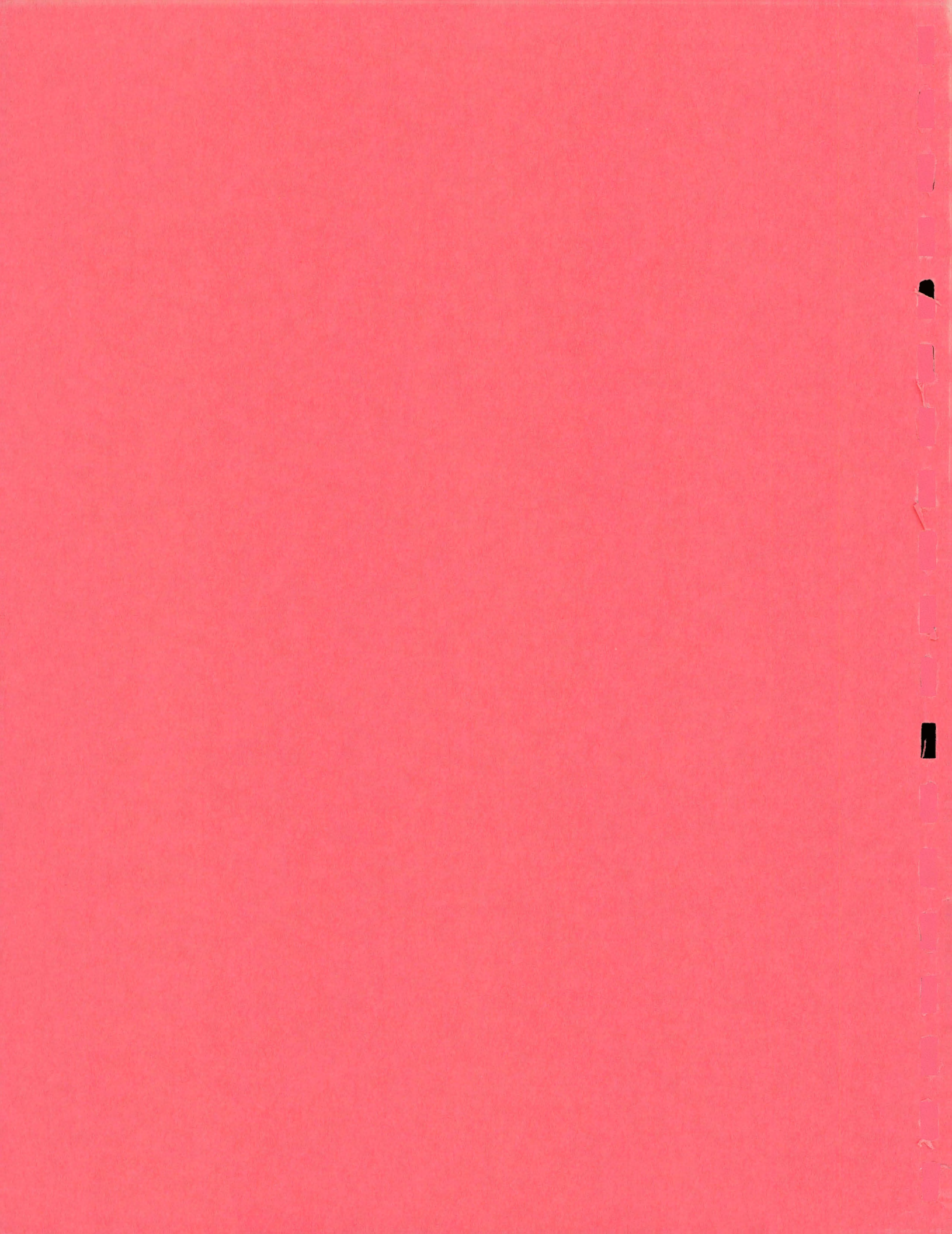
FC  
36  
C66  
1997

OMGRE

This document was produced  
by scanning the original publication.

Ce document est le produit d'une  
numérisation par balayage  
de la publication originale.

Canada



Fc  
36  
C66  
1997  
Omlm

**COMITÉ PERMANENT CANADIEN DES NOMS  
GÉOGRAPHIQUES**

**PLAN STRATÉGIQUE**

**MISE À JOUR DE 1997**



**CPCGN-CPCNG  
1897-1997**

**NRCan Library  
(OOG-615 Booth)**

SEP 2 2014

**Bibliothèque de RNCAN**

**Décembre 1997**

W. H. & A. Library  
(Kings Cross Books)

BRITISH MUSEUM

## TABLE DES MATIÈRES

Aperçu.....	1
Le CPCNG.....	2
Élaboration d'un plan stratégique .....	4
Énoncé de mission du CPCNG .....	6
Mandat du CPCNG .....	6
Principales responsabilités du CPCNG .....	7
Président du CPCNG .....	7
Comités consultatifs et groupes de travail .....	8
Principaux secteurs d'activité.....	9
1. Collecte de noms géographiques au Canada et délimitation de leur aire d'application .....	12
2. Automatisation des fichiers toponymiques et garantie de la disponibilité de l'information dans les systèmes automatisés .....	14
3. Élaboration de politiques, normes, lignes directrices et principes nationaux en toponymie....	17
4. Mise au point de méthodes, d'outils et de cours de formation à l'appui des programmes toponymiques du CPCNG.....	19
5. Diffusion de renseignements toponymiques exacts.....	21
6. Communications et relations avec la communauté internationale.....	24
 Annexes	
I. Composition du CPCNG, décembre 1997 .....	29
II. Décret du Conseil C.P. 1990-549 .....	35
III. Mandats des comités consultatifs .....	41
IV. Composition des comités consultatifs, décembre 1997 .....	47
V. Procédure de traitement des noms géographiques relevés sur les terres fédérales dans les provinces .....	57
VI. Entente sur la disponibilité et la distribution des données toponymiques canadiennes .....	59



## APERÇU

Le Comité permanent canadien des noms géographiques est l'organisme national responsable de coordonner l'activité toponymique au Canada, d'établir des normes et principes généraux pour la détermination de noms géographiques au pays et de diffuser des renseignements toponymiques et des conseils sûrs aux institutions et aux particuliers du Canada et de l'étranger. Même après 100 ans d'activités nationales, il lui reste encore beaucoup à faire relativement à la consignation et à la diffusion de la toponymie du Canada.

Par le pouvoir discrétionnaire de ses membres, le CPCNG a un rôle technique à jouer lorsqu'il s'agit de consigner et d'approuver les noms géographiques destinés à un usage officiel. Dans ce monde en pleine évolution technologique, le CPCNG doit veiller à ce que les dossiers soient bien tenus et facilement accessibles puisqu'ils constituent une source très importante de renseignements géographiques.

De plus en plus, à ce rôle technique du Comité s'en ajoute un autre, de nature socio-culturelle, qui est de conserver et de diffuser des renseignements sur la signification culturelle et historique des toponymes du Canada. Les noms géographiques ont une influence sur la vie quotidienne des Canadiens, parce qu'ils sont le produit d'une tradition culturelle et qu'ils contribuent à l'identité locale, provinciale et nationale. La toponymie est donc une partie intégrante de notre patrimoine national et un aspect de notre culture qui doit être préservé.

Puisque le CPCNG a de telles responsabilités, il faut non seulement souligner son importance sur le plan national et son rôle crucial de chef de file pour ce qui est des aspects culturels et techniques de la toponymie, mais aussi en tenir compte dans l'établissement de ses buts et la détermination des activités de son Secrétariat.

## **LE COMITÉ PERMANENT CANADIEN DES NOMS GÉOGRAPHIQUES**

La première Commission de géographie du Canada a été créée en 1897 pour répondre à un besoin précis : la normalisation de la désignation des entités géographiques. En effet, la cartographie liée à la mise en valeur des ressources au-delà des limites d'occupation de l'époque et la forte immigration avaient fait ressortir l'importance de la gestion des toponymes du pays.

Au cours de ses premières années d'existence, la Commission était essentiellement un organisme fédéral qui désignait les entités géographiques selon les recommandations faites par les autorités provinciales. Vers 1960, cependant, l'autorité toponymique fut déléguée aux provinces, de sorte que maintenant, les provinces et les territoires approuvent eux-mêmes les toponymes des entités situées dans leur espace administratif respectif. L'autorité toponymique sur les terres de la Couronne au Canada (par ex. les parcs nationaux) est détenue conjointement par le ministère fédéral compétent et par la province ou le territoire visé.

\* \* \* \* \*

Le Comité permanent canadien des noms géographiques (CPCNG) est maintenant l'organisme-cadre, l'organisme fédéral chargé de coordonner l'activité toponymique au pays, d'encourager le développement de principes de normalisation à l'intérieur du Canada pour le traitement des noms et de la terminologie qui s'y rapporte et de favoriser l'élaboration de normes internationales en collaboration avec les Nations Unies et d'autres autorités toponymiques nationales chargées d'énoncer des règles et d'implanter des pratiques toponymiques.

Le CPCNG compte actuellement 25 membres; les dix provinces et les deux territoires y sont représentés. Siègent également des représentants des ministères fédéraux chargés de la cartographie, des archives, des parcs nationaux, des terres indiennes, des statistiques et des



questions linguistiques, ainsi que les présidents des comités consultatifs du CPCNG (voir l'annexe 1).

Ressources naturelles Canada veille à la présidence du Comité et fournit les services d'un Secrétariat. Depuis 1990, le président du CPCNG, nommé par le ministre, provient de l'extérieur de l'administration fédérale.

\* \* \* \* \*

Le premier décret créant une autorité toponymique nationale (la Commission de géographie du Canada) a été pris le 18 décembre 1897. Depuis cette date, le décret a été mis à jour plusieurs fois et le nom de la Commission a changé pour celui de Commission canadienne des noms géographiques en 1948 et celui de Comité permanent canadien des noms géographiques en 1961. Le Comité est actuellement régi par le décret C.P. 1990-549 (voir l'annexe 2).

Le CPCNG tient une réunion plénière une fois par année civile et offre ainsi à ses membres une tribune de discussion sur les questions toponymiques de portée nationale et d'intérêt commun. Il est secondé dans son travail par des comités consultatifs qu'il crée lui-même. Quatre de ces comités sont actuellement actifs (voir page 8), les autres ayant été démantelés après la réalisation de leurs tâches (p. ex. celui qui avait pour mandat d'étudier la question du traitement des noms étrangers pour usage officiel au Canada).

De plus, des groupes de travail spéciaux s'occupent de dossiers particuliers. En 1997, le groupe de travail sur le Répertoire toponymique concis du Canada et le groupe de travail sur le Centenaire du CPCNG termineront les tâches qui leur ont été assignées. D'autres groupes de travail pourraient faciliter la résolution de certains dossiers, comme ceux de la diffusion et de la formation.

## ÉLABORATION D'UN PLAN STRATÉGIQUE

Lors de sa réunion annuelle de 1988, le CPCNG a créé un sous-comité chargé d'élaborer un plan stratégique quinquennal pour le Comité et son Secrétariat.

Cette décision visait à répondre à un certain nombre de préoccupations exprimées par les membres :

- depuis 1983, la question de l'insuffisance du soutien reçu par le Comité pour accomplir son mandat soulève des préoccupations;
- les membres sont de plus en plus conscients du fait que leur rôle socio-culturel (en plus de leur rôle technique) dans la consignation des toponymes est un élément essentiel de leur responsabilité à l'égard de la préservation du patrimoine national du Canada;
- un tel plan serait un outil de gestion utile en période de réduction des effectifs et de compressions budgétaires.

Une équipe composée de cinq personnes et dirigée par M. André Lapierre, président du Comité consultatif de la recherche toponymique, a travaillé au premier plan quinquennal. Les membres du CPCNG ont été consultés sur diverses questions, notamment sur l'élaboration d'un énoncé de mission, les responsabilités et buts du CPCNG, l'importance et la pertinence des activités actuelles du Secrétariat ainsi que le nombre d'années-personnes et les sommes d'argent consacrées par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à des programmes toponymiques au Canada.

Après des discussions et de légères modifications, le CPCNG a accepté le « Plan stratégique pour le CPCNG et son Secrétariat » au cours de sa réunion annuelle tenue à Winnipeg en septembre 1989.

\* \* \* \*

À la réunion annuelle du CPCNG tenue en 1992 à St. John's, on a décidé que le Plan stratégique serait revu et modifié, puisque quatre années s'étaient écoulées depuis son élaboration.

Le président actuel, M. E.A. (Tony) Price, a rencontré, le 5 février 1993, M.J. Hugh O'Donnell (SMA, Levés, cartographie et télédétection, RNCAN) et les présidents des quatre comités consultatifs du CPCNG. À ce moment-là, on avait déjà demandé aux membres du CPCNG de donner leur point de vue sur de nouvelles orientations, sur des changements de priorités et sur les dépenses prévues, au cours des prochaines années, dans le domaine de la toponymie. Le groupe des présidents a donc amorcé le processus de mise à jour lors de sa rencontre de février.

Il semblait évident que la mission, les responsabilités et les buts du CPCNG n'avaient pas changé radicalement au cours des quatre ou cinq dernières années et que la plus grande partie du Plan stratégique de 1989 s'appliquait encore en 1993. Le groupe des présidents a recommandé de rédiger un nouveau texte en conservant les parties pertinentes du document précédent et en mettant l'accent sur les tâches principales du CPCNG; de s'assurer que les objectifs stratégiques reflétaient les grands axes du mandat du CPCNG; et d'inclure des exemples d'activités, mais de réduire à un strict minimum la quantité de détails pour que le pivot du Plan stratégique reste le travail à accomplir. La version révisée a été approuvée par le CPCNG au cours de sa réunion d'automne à Toronto, puis publiée de nouveau en novembre 1993.

\* \* \* \*

Au cours de la réunion annuelle du CPCNG tenue à Whitehorse en 1996, le président du CPCNG a reconnu la nécessité de réviser une autre fois le plan stratégique, de préférence avant la réunion du Centenaire, en 1997. Les membres ont été invités à le commenter, et le groupe des présidents a discuté des mises à jour à sa réunion d'hiver. Le CPCNG a étudié certains aspects de la réalité actuelle de la toponymie, particulièrement les progrès de la technologie numérique, la croissance rapide d'Internet et les compressions budgétaires. Il a conclu que la présentation de 1993 semblait un bon départ et que les priorités demeuraient le point de mire du plan stratégique.

## **ÉNONCÉ DE MISSION DU CPCNG**

**Rendre la nomenclature toponymique officielle du Canada facilement accessible au public.**

## **MANDAT DU CPCNG**

**En qualité d'autorité nationale chargée de coordonner tout ce qui concerne la nomenclature géographique du Canada, le CPCNG a un rôle technique à jouer lorsqu'il s'agit de consigner et d'approuver, par le pouvoir discrétionnaire de ses membres, des noms destinés à un usage officiel, conformément aux normes et principes généraux qu'il a adoptés; et un rôle socio-culturel lorsqu'il s'agit de conserver et de diffuser des renseignements sur le contenu historique et culturel des toponymes canadiens. Le CPCNG est également l'autorité qui représente le Canada dans le cadre des activités internationales ayant trait aux normes et pratiques toponymiques qui sont en dehors de la compétence du ministère de la Défense nationale.**

## **PRINCIPALES RESPONSABILITÉS DU CPCNG**

Le CPCNG :

- coordonne l'activité toponymique au Canada;
- représente le Canada dans les activités toponymiques internationales;
- assure, de concert avec les autorités toponymiques membres, l'archivage et la préservation des toponymes canadiens;
- diffuse, de concert avec les autorités toponymiques membres, de l'information au sujet de ses activités, des noms géographiques et des politiques de dénomination des lieux au Canada.

## **PRÉSIDENT DU CPCNG**

Depuis 1990, le président du CPCNG est une personne du secteur privé nommée par le ministre de Ressources naturelles Canada. On a constaté que les séances d'information avec les présidents des comités consultatifs et d'autres conseillers, qui s'ajoutent aux contacts réguliers avec le Secrétaire exécutif, étaient profitables au président; en effet, elles lui ont permis de se tenir au courant des travaux généraux et particuliers du CPCNG et de son Secrétariat, de planifier les activités de la réunion annuelle et d'en faire le suivi.

## COMITÉS CONSULTATIFS ET GROUPES DE TRAVAIL

Dans le but d'aider le CPCNG dans l'accomplissement de ses diverses tâches, on a créé plusieurs comités consultatifs et groupes de travail. Certains avaient une fonction bien définie et ont été démantelés une fois leur travail terminé, alors que d'autres ont un rôle permanent de tribune de discussion sur des questions particulières intéressant tous les membres.

Les comités consultatifs et les groupes de travail ont contribué à proposer et à développer des idées pour des symposiums (p. ex. le colloque sur les noms autochtones), aux programmes de répertoires géographiques, à la production de vidéos, à la planification stratégique, aux discussions sur les noms «parallèles», à l'élaboration de politiques sur les noms étrangers utilisés au Canada, aux lignes directrices fédérales en ce qui concerne le traitement des toponymes dans les deux langues officielles (y compris à l'élaboration d'une liste de noms pancanadiens), à la production du glossaire des *Génériques en usage dans les noms géographiques du Canada*, à l'inventaire des enquêtes toponymiques sur le terrain, aux recommandations sur la dénomination des entités sous-marines, aux conseils relatifs à l'élaboration et à la diffusion de la base de données toponymiques, et ainsi de suite.

Au cours des prochaines années, le travail de soutien au Comité ou à ses membres sera probablement effectué par les groupes suivants :

- le Comité consultatif de la recherche toponymique (CCRT)
- le Comité consultatif des noms d'entités sous-marines et marines (CCNESMM)
- le Comité consultatif de la nomenclature et de la délimitation (CCND)
- le Comité consultatif des services canadiens de données toponymiques numériques (CCSCDTN)

On trouvera à l'annexe 3 le mandat de chacun des comités consultatifs.

## **PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉ**

Afin de répondre aux besoins des Canadiens, le CPCNG doit élaborer et exécuter des programmes qui permettent de documenter clairement la toponymie canadienne, de normaliser les toponymes et d'en assurer une diffusion aussi large que possible auprès du public. La distribution de cette information à l'étranger, avec l'aide des lignes directrices des Nations Unies, fera en sorte que les cartes et documents produits par d'autres pays contiendront les noms canadiens appropriés.

Pour constituer un tel service toponymique au Canada, il faut travailler dans plusieurs secteurs interdépendants et interreliés.

- 1. Recueillir des noms géographiques dans tout le Canada et déterminer leur aire d'application.**
- 2. Automatiser les fichiers toponymiques et garantir l'accès aux données dans les systèmes automatisés.**
- 3. Élaborer des politiques, des normes, des lignes directrices et des principes nationaux en toponymie.**
- 4. Mettre au point des méthodes, des outils et des cours de formation appropriés à l'appui des programmes du CPCNG.**
- 5. Diffuser des renseignements toponymiques exacts.**
- 6. Participer à des activités de communication et de liaison avec la communauté internationale.**

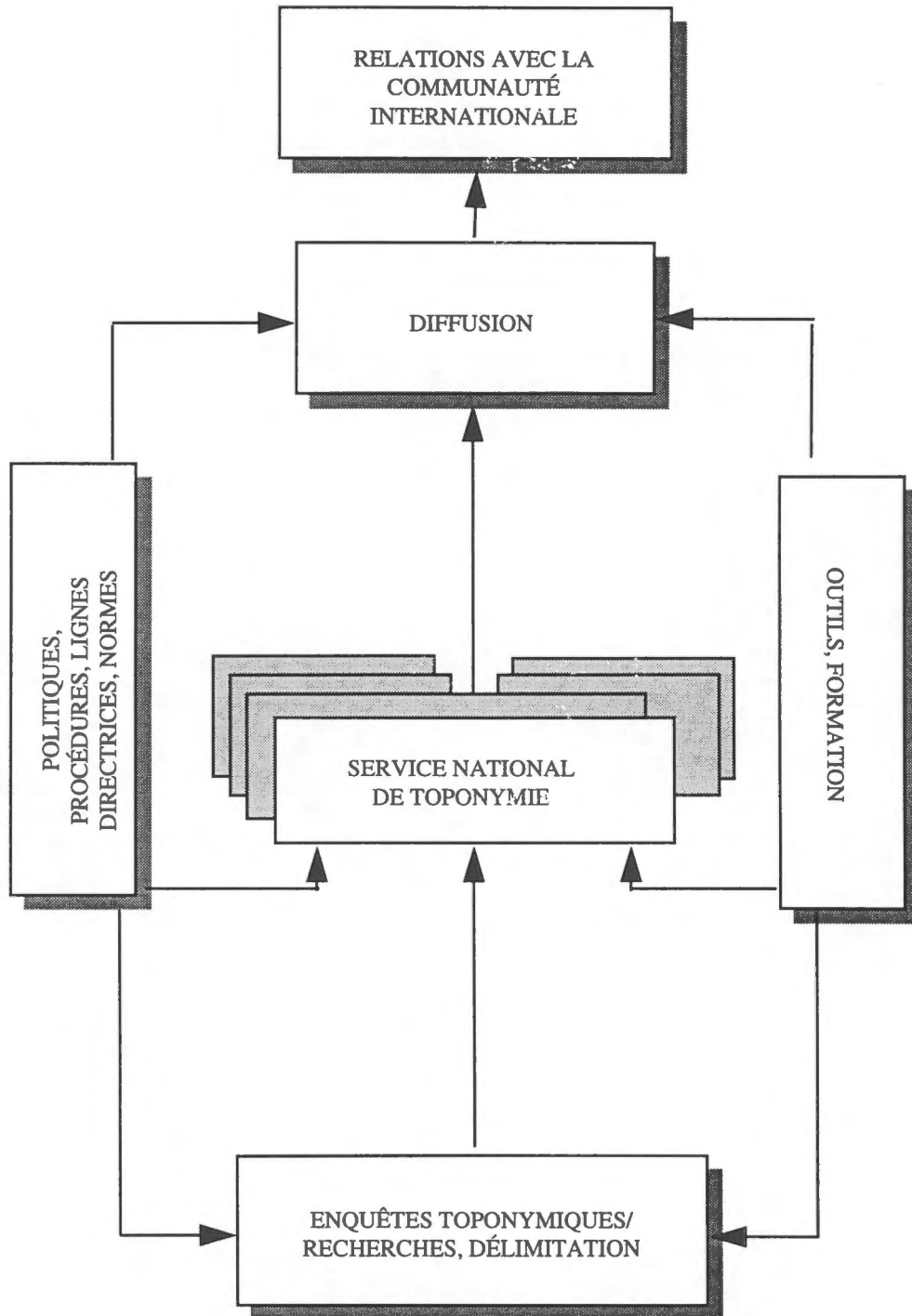
*La collecte de noms géographiques et la détermination de leur aire d'application* (au moyen d'enquêtes toponymiques sur le terrain et de recherches documentaires) est une pierre d'assise de nos travaux. Cette étape permet de constituer des *bases de données toponymiques* utiles, exactes et claires pour le Canada, que le gouvernement et le secteur privé utiliseront à de multiples fins. Parallèlement à la consignation précise des noms utilisés par des groupes francophones, anglophones, autochtones et ethno-culturels du pays, il faut élaborer des *lignes directrices et des politiques* pour la reconnaissance de ces toponymes et leur traitement cohérent sur les cartes et dans les publications, au Canada et à l'étranger. Pour aider à créer ce cadre et à le conserver, le CPCNG devrait élaborer et offrir *les outils et la formation* nécessaires.

Tout au long du processus de documentation de notre patrimoine toponymique, la *diffusion des renseignements clairs et exacts* tant sur le Comité, ses principes et ses méthodes que sur les noms géographiques canadiens revêt une grande importance. Pour s'acquitter des responsabilités inhérentes aux aspects technique et socio-culturel de sa mission de sauvegarde du patrimoine toponymique canadien, le CPCNG doit absolument diffuser les données consignées, traitées et officialisées. Il importe également que le CPCNG fasse profiter à d'autres de son expertise en *participant à des activités de communication et de liaison avec la communauté internationale*; il pourra ainsi faire partager nos connaissances et notre expérience, et contribuer à l'élaboration de lignes directrices en matière de normalisation qui seront applicables à l'échelle de la planète.

De même, lorsqu'on veut élaborer un plan toponymique cohérent et bien structuré, il faut absolument tenir compte de l'exercice des droits des peuples autochtones et de l'importance de consigner par écrit des renseignements qui n'existent que dans la tradition orale et qui, en conséquence, se perdent rapidement. D'ailleurs l'importance des toponymes d'origine autochtone a déjà fait l'objet de résolutions au Colloque sur les noms géographiques autochtones qui a eu lieu en 1986 (résolutions entérinées par le CPCNG en 1987).



## SECTEURS D'ACTIVITÉ CLEFS



**1. Collecte de noms géographiques au Canada et délimitation de leur aire d'application**

À l'heure actuelle, c'est surtout aux membres des provinces et des territoires qu'il revient de documenter la toponymie canadienne. Il existe aussi des programmes parrainés par le gouvernement fédéral qui s'appliquent lorsqu'il s'agit de terres fédérales, comme dans le cas des parcs nationaux. Des ententes de partage des coûts avec des ministères fédéraux donnés pourraient faciliter le travail des provinces et des territoires.

Le principe 2 du CPCNG, qu'appuient tous ses membres, souligne l'importance de la reconnaissance de l'usage local. En étendant la couverture des enquêtes toponymiques au Canada, non seulement aidera-t-on à perpétuer l'utilisation des toponymes locaux, mais on découragera le recours à des motifs frivoles ou non pertinents pour nommer les lieux géographiques.

Afin de favoriser cette activité fondamentale, le CPCNG devrait :

- **Favoriser une augmentation substantielle de la toponymie de base au Canada, particulièrement dans les provinces où il n'y a pas eu précédemment d'enquêtes toponymiques systématiques, dans le nord des territoires et des provinces, dans les autres zones occupées par des Autochtones ainsi que là où cohabitent plus d'un groupe linguistique.**
- **Fournir des outils de base, comme des guides, des vidéos et des séances de formation qui favoriseront la réalisation d'études sur le terrain qui soient uniformes, systématiques et exactes.**
- **Se montrer sensible à l'opinion publique, à l'évolution des usages locaux et des valeurs, et à la rectitude politique.**

- Favoriser les échanges de vue et d'expertise entre les administrations provinciales, territoriales et fédérales (au moyen de séances plénières et de comités consultatifs).
- Tenir un inventaire des enquêtes toponymiques faites au Canada, afin de vérifier où en sont les travaux dans tout le pays.

## **2. Automatisation des fichiers toponymiques et garantie de la disponibilité de l'information dans les systèmes automatisés**

L'accroissement important de l'utilisation de bases de données informatisées et le développement des systèmes d'information géographique (SIG) dans les secteurs public et privé nous obligent à avoir des dossiers toponymiques numériques complets, exacts et à jour.

Pour guider et aider le CPCNG et ses membres dans le cadre de cette activité clef, on a créé le Comité consultatif des services canadiens de données toponymiques numériques (CCSCDTN), dont le mandat est énoncé à l'annexe 3d.

En 1991, le CCSCDTN a proposé une « Vision », qui a par la suite été adoptée par le CPCNG, pour un service canadien de données toponymiques numériques.

**Les utilisateurs extraient des données toponymiques en surlignant, sur leur écran, les éléments de menu appropriés. Ils peuvent sauvegarder ce qu'ils veulent.**

**Le logiciel est intuitif, le temps d'extraction est court et le système s'utilise avec tous les types d'ordinateur.**

**Certains usagers ont accès à des données entreposées sur place, d'autres à des données conservées ailleurs; la plupart utilisent un réseau transparent.**

**Les membres du CPCNG qui veulent modifier un élément de la base de données ou qui veulent y ajouter des éléments doivent se servir de leur mot de passe.**

En septembre 1991, le CPCNG a accepté diverses recommandations et les a intégrées au mandat du CCSCDTN (voir l'annexe 3). Voici l'essentiel de ces recommandations :

- *élaborer des politiques favorisant une libre circulation de l'information entre les membres, pourvoir à la vente aux utilisateurs finals et établir des permis pour la réutilisation des données;*
- *développer des produits électroniques et imprimés qui ont pour but d'accroître la diffusion de renseignements toponymiques aux utilisateurs actuels et potentiels;*
- *se pencher sur les questions techniques et logicielles dans le but d'améliorer les données, les bases de données, l'accès et l'échange de données.*

D'ici à l'an 2000, le CPCNG devrait se consacrer à cette vision et, de façon concrète :

- **Constituer, à l'échelle nationale, une base de données toponymiques informatisée, renfermant des données à jour sur toutes les régions du pays.**
- **Veiller à ce que cette base de données puisse être utilisée selon des normes uniformes avec le matériel et les logiciels existants.**
- **Relier efficacement l'information des bases de données nationales et provinciales.**
- **Élaborer des mécanismes techniques officiels fédéraux/provinciaux et fédéraux/territoriaux pour l'échange de données numériques.**
- **Surveiller les normes canadiennes et internationales (CSA et ISO), p. ex. en matière de système d'écriture, afin de normaliser la représentation des caractères particuliers présents dans les langues autochtones canadiennes.**
- **Améliorer continuellement l'uniformité des fichiers (type et contenu) à la grandeur du Canada (p. ex. sélection des coordonnées, noms urbains, coordonnées de la source).**
- **Améliorer continuellement la qualité des données de la BDTC et des bases de données provinciales et territoriales.**

- **Améliorer la précision des données numériques pour qu'elles incluent les secondes dans la zone des coordonnées.**
- **Ajouter des zones de données permettant d'établir des liens avec d'autres bases de données à référence géographique ou jugées essentielles pour améliorer la consignation et la diffusion. Mettre à jour et alimenter les zones ajoutées récemment (p. ex. système de référence).**
- **Proposer une façon pratique de consigner l'étendue des entités dans un environnement numérique (avec l'aide du CCND pour fixer les limites).**
- **Relier la base de données toponymiques nationale à d'autres bases de données pertinentes (p. ex. Base nationale de données topographiques, données de recensement de Statistique Canada, altitudes).**
- **Veiller à ce que les membres du CPCNG puissent avoir accès à tous les fichiers toponymiques nationaux.**

### **3. Élaboration de politiques, normes, lignes directrices et principes nationaux en toponymie**

L'on sait déjà que de nombreuses administrations exploitent des programmes très structurés, comportant des processus décisionnels bien définis. Cependant, pour aider ces provinces ou territoires (qui n'ont ni le temps ni les ressources humaines nécessaires pour élaborer leurs propres lignes directrices en matière de toponymie), on devrait conserver un cadre national général sur les principes et procédures de détermination des noms géographiques. De plus, ces lignes directrices donnent une idée globale du processus de dénomination des lieux aux particuliers ou aux organismes du Canada ou de l'étranger qui s'intéressent à la question.

Les normes et lignes directrices nationales peuvent aussi servir lorsqu'il est question du traitement des noms dans les langues officielles et les langues autochtones du Canada, de l'utilisation de noms officiels et non officiels et de l'utilisation de noms géographiques dans des produits cartographiques.

Le CPCNG doit continuer d'élaborer des normes, des lignes directrices, des politiques de tarification, des structures de redevances, etc., pour la diffusion de renseignements toponymiques sous forme numérique afin d'accroître plutôt que de restreindre la disponibilité des données toponymiques. Il doit également se tenir au courant de tout changement en la matière.

Pour traiter ces questions, le CPCNG devrait :

- **Tenir à jour les principes et directives, et clarifier la nomenclature utilisée dans la toponymie canadienne (p. ex. « noms parallèles » et autre terminologie pertinente aux noms officiels et non officiels du Canada).**
- **Proposer des idées pour la présentation de renseignements concernant les termes autochtones sur les cartes.**

- **Compléter la documentation officielle relative aux ententes fédérales-provinciales et fédérales-territoriales sur le transfert et la diffusion de données toponymiques.**
- **Offrir aux membres une tribune pour discuter des questions de politiques (p. ex. noms urbains, noms péjoratifs, univocité, critères de graphie des termes autochtones, politiques linguistiques, etc.).**
- **Documenter clairement les questions de compétence et de langue relatives aux noms d'entités sous-marines et d'entités marines importantes.**
- **Encourager la participation d'organisations autochtones nationales aux activités du CPCNG.**
- **Satisfaire les besoins relatifs à la participation d'autres ministères et organismes fédéraux aux activités du CPCNG.**



**4. Mise au point de méthodes, d'outils et de cours de formation à l'appui des programmes toponymiques du CPCNG**

Dans le secteur très spécialisé de la toponymie, c'est aux autorités toponymiques, individuellement et collectivement, qu'il revient de fournir des méthodes, des outils et des cours de formation appropriés pour la normalisation des noms. Même si certaines administrations peuvent créer leur propre documentation, il existe de nombreux domaines d'intérêt commun, auxquels plusieurs parties peuvent contribuer. Les efforts du CPCNG devraient donc viser à fournir un cadre de travail uniforme et des méthodes adéquates qui pourront servir de base aux travaux subséquents.

Le CPCNG devrait :

- **Conserver un guide de base sur les méthodes de collecte des données (applicable tant aux noms autochtones qu'aux autres).**
- **Produire un vidéofilm éducatif, qui servirait d'outil de formation et qui accompagnerait le guide de collecte des données.**
- **Tenir à jour un répertoire des recherches toponymiques en cours.**
- **Tenir à jour *La toponymie autochtone du Canada : une bibliographie annotée* et les sections d'une bibliographie toponymique canadienne portant sur des sujets jugés importants au cours de la décennie.**
- **Produire, conserver et tenir à jour au besoin un glossaire des termes toponymiques (y compris la terminologie générique basée sur les *Génériques en usage dans les noms géographiques du Canada*) qui sont particulièrement utiles pour la normalisation des noms géographiques canadiens.**

- **Diffuser de la documentation sur les zones de données et les structures des bases de données toponymiques nationales, provinciales et territoriales, et la mettre à jour régulièrement.**
- **Individuellement ou collectivement, offrir aux employés travaillant en toponymie dans les diverses administrations une formation - orientation fondamentale ou perfectionnement des aptitudes et des connaissances.**
- **Servir de tribune pour uniformiser la délimitation des entités géographiques et la désignation des coordonnées (particulièrement pour les lieux habités et les régions administratives).**

## **5. Diffusion de renseignements toponymiques exacts**

Si les renseignements sur les noms canadiens ne sont pas diffusés efficacement, leur collecte et leur inscription dans une base de données sont presque inutiles. Les administrateurs publics comme les utilisateurs du secteur privé ont besoin de données officielles et normalisées.

Les cartographes, les sociétés de transport, les entreprises immobilières et touristiques, les spécialistes des documents de référence, les généalogistes et les enseignants ne sont que quelques-uns des nombreux utilisateurs de données sur les noms et leurs attributs. Leurs besoins sont variés : certains désirent obtenir des détails sur l'histoire d'un seul nom, d'autres s'enquérir de l'orthographe de tous les noms officiels canadiens ou de leur situation géographique. Les moyens utilisés pour y répondre varient, eux aussi, des réponses verbales aux publications imprimées et aux documents numériques sur disquettes, disques optiques compacts ou fichiers transmis par Internet.

Plus la demande de données numériques et l'accès en ligne augmentent, et plus les possibilités de diffusion des nouveaux produits numériques sont nombreuses. Le CPCNG doit bien sûr respecter les moyens traditionnels de diffusion des renseignements sur les noms, mais il doit aussi trouver des façons innovatrices d'offrir de nouveaux produits au public et aux secteurs de l'éducation, du commerce et de l'administration. Il doit utiliser le plein potentiel d'Internet et d'autres technologies interactives et optimaliser les possibilités de liens avec d'autres données SIG.

En faisant mieux connaître les données toponymiques et leur disponibilité sous forme imprimée et numérique, à l'aide de la technologie moderne des communications (p. ex. Internet), les Canadiens auront davantage accès aux noms géographiques.

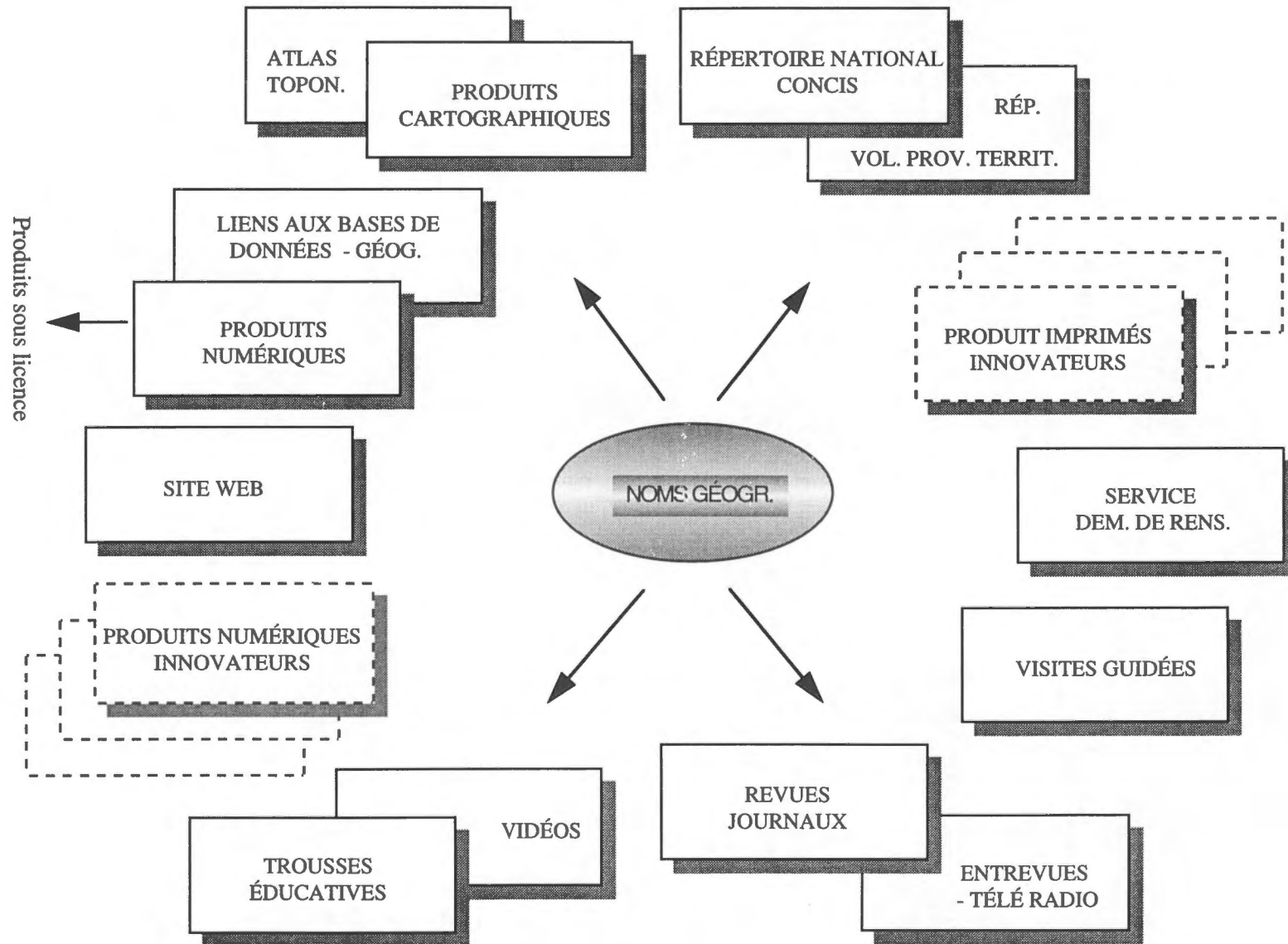
Dans cette perspective, le CPCNG devrait :

- **Produire un répertoire géographique national en un volume, ainsi que les divers volumes des**

provinces, des territoires et des entités sous-marines, sous forme numérique et imprimée.

- Appuyer le travail des organismes de cartographie en leur fournissant, pour leurs dossiers et produits, des données exactes et complètes sur les noms.
- Sensibiliser davantage le secteur de l'éducation aux aspects culturel, social et technique des noms géographiques et de la désignation des lieux, au Canada.
- À l'échelle nationale, maintenir et améliorer l'accès public à la BDTC et aux renseignements intéressants sur l'origine des noms par l'entremise des sites Internet et du Réseau scolaire canadien. À l'échelle provinciale et territoriale, encourager l'élaboration de sites Web pour répondre au besoin.
- Évaluer les possibilités de la technologie actuelle et, si cela est possible, créer des produits à l'aide de cette technologie. (Au milieu des années 1990, les disques optiques compacts, les vidéodisque et CD-I n'étaient pas considérés comme aussi utiles que l'Internet pour la diffusion des toponymes; ce type d'évaluations devrait se poursuivre.)
- Publier des communiqués, des prospectus et des dépliants pour faire connaître certains aspects de la toponymie.
- Par la vente et l'octroi de licences, au besoin, accroître l'utilisation des données du CPCNG par le public.
- Collaborer avec les médias en vue d'une diffusion plus large des renseignements toponymiques, à l'heure où le CPCNG entame le deuxième siècle de son histoire.
- Lorsque cela est possible, publier des cartes spéciales des noms de lieux canadiens, des noms autochtones, ou de diverses facettes de la toponymie canadienne.
- Inciter RNCan à collaborer avec le secteur privé pour produire un atlas toponymique.

## CERTAINS ÉLÉMENTS DE DIFFUSION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES



## **6. Communications et relations avec la communauté internationale**

Depuis la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, en 1967, le Canada s'est avéré un chef de file, ayant participé et présidé à divers travaux au cours des six conférences et des activités du groupe de travail du GENUNG (Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques) et pendant les activités de mise en oeuvre. En 1987, le Canada a été l'hôte de la cinquième Conférence, qui a eu lieu à Montréal. En 1988, à Québec, un cours de formation en toponymie a été donné à des représentants de pays africains francophones; en outre, des personnes ont contribué à des cours donnés en Afrique, en Asie, en Australasie, en Amérique du Sud et en Europe, en dispensant des cours ou encore en fournissant du matériel didactique.

Les programmes de cartographie ont pris de l'ampleur dans diverses régions du globe, et le besoin de dossiers toponymiques normalisés et exacts, tenus de façon systématique, s'est accru en conséquence. Le Canada peut contribuer à la fois par son expertise et par sa documentation au développement mondial dans ce domaine. Si on favorise les programmes toponymiques nationaux, on améliorera du même coup la normalisation toponymique internationale.

Le Canada a entretenu des relations de travail étroites avec d'autres pays ayant suivi un cheminement semblable au sien en toponymie, et il devrait continuer à consulter d'autres autorités toponymiques sur les questions d'intérêt commun. Ces dernières sont diverses, allant des questions transfrontalières au traitement de la toponymie autochtone, et de l'utilisation des toponymes dans un milieu bilingue ou multiculturel à l'utilisation des signes diacritiques, en passant par la diffusion. Pour être en mesure de fournir une nomenclature adéquate aux Canadiens qui établissent des cartes des régions de l'extérieur du Canada, le Secrétariat du CPCNG doit entretenir une communication efficace avec les organismes décisionnaires étrangers.

Pour conserver son rôle de chef de file, le CPCNG doit :

- **Diriger et appuyer les travaux des Nations Unies portant sur la normalisation des noms géographiques.**
- **Évaluer la conformité du Canada aux politiques des Nations Unies en matière de toponymie, les mettre en application s'il y a lieu, et faire rapport aux Nations Unies.**
- **Par son interaction avec différents pays, faire connaître les noms géographiques officiels du Canada ainsi que les politiques, normes et procédures qui y sont associées.**
- **Offrir des documents, des cours de formation, des séances de discussion ou d'autres formes d'aide aux pays qui travaillent à mettre sur pied des programmes de normalisation des noms géographiques.**
- **Par l'entremise du Secrétariat du CPCNG, fournir des noms étrangers pour usage officiel au Canada, conformément aux lignes directrices des Nations Unies, pour l'établissement des cartes canadiennes de territoires étrangers.**





**COMITÉ PERMANENT CANADIEN DES NOMS  
GÉOGRAPHIQUES**

**PLAN STRATÉGIQUE**

**ANNEXES**

- **Composition du CPCNG, en décembre 1997**
- **Décret du Conseil C.P. 1990-549 créant le CPCNG**
- **Mandats des comités consultatifs**
- **Composition des comités consultatifs, décembre 1997**
- **Procédure de traitement des noms géographiques relevés sur les terres fédérales dans les provinces**
- **Entente sur la disponibilité et la distribution des données toponymiques canadiennes**

**DÉCEMBRE 1997**



**Annexe I**

**COMITÉ PERMANENT CANADIEN DES NOMS  
GÉOGRAPHIQUES**

**COMPOSITION DU COMITÉ**

**Décembre 1997**



**CPCGN-CPCNG  
1897-1997**

M. E.A. (Tony) Price  
Président  
Comité permanent canadien des noms géographiques  
10, rue Sainte-Anne, C.P. 833  
Québec QC G1R 4S7 TÉL: (418) 692-2175 TÉLÉC : (418) 692-4161

M. Marc Denis Everell  
Sous-ministre adjoint  
Secteur des sciences de la Terre  
Ressources naturelles Canada  
14e étage  
580, rue Booth  
Ottawa ON K1A 0E4 TÉL : (613) 992-9983 TÉLÉC : (613) 992-8874  
COUR. ÉLECTR. : mdeverel@NRCan.gc.ca

M. Mark Corey  
Directeur général, Division des services cartographiques  
Géomatique Canada  
Ressources naturelles Canada  
Pièce 718  
615, rue Booth  
Ottawa ON K1A 0E9 TÉL : (613) 947-0793 TÉLÉC : (613) 995-4438  
COUR. ÉLECTR. : mcorey@NRCan.gc.ca

Col. John W. Dawson  
Directeur, Géographie (J2)  
Ministère de la Défense nationale  
Ottawa ON K1A 0K2 TÉL : (613) 995-4478 TÉLÉC : (613) 996-3328

M. Stephen B. MacPhee  
Directeur général  
Service hydrographique du Canada  
Ministère des Pêches et des Océans  
Pièce 209  
615, rue Booth  
Ottawa ON K1A 0E6 TÉL : (613) 995-4413 TÉLÉC : (613) 996-9053

M. Robert Eyahpaise  
Directeur adjoint des Terres  
Direction générale des terres et de l'environnement  
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien  
Les Terrasses de la Chaudière  
Ottawa ON K1A 0H4 TÉL : (819) 994-7311 TÉLÉC : (819) 997-8364

Mme Diana Monnet  
Bureau de la traduction  
Travaux publics et Services gouvernementaux  
Place du Portage, Phase II  
Pièce 5-112  
165, rue Hôtel-de-Ville  
Ottawa ON K1A 0S5 TÉL : (819) 997-8825 TÉLÉC : (819) 997-9227

M. Lee McDonald  
Archiviste national  
Archives nationales du Canada  
395, rue Wellington  
Ottawa ON K1A 0N3 TÉL : (613) 992-2473 TÉLÉC : (613) 992-9010

Mme Mary Cullen  
Directrice, Division des services historiques  
Direction des lieux historiques nationaux  
Parcs Canada  
Édifce Jules-Léger, 5e étage  
25, rue Eddy  
Ottawa ON K1A 0M5                      TÉL : (819) 994-2231                      TÉLÉC : (819) 953-9345

M. Tim Davis  
Directeur, Division de la géographie  
Statistique Canada  
Édifce Jean Talon, Tunney's Pasture  
Ottawa ON K1A 0T6                      TÉL : (613) 951-9710                      TÉLÉC : (613) 951-0569

Dr. Frits Pannekoek  
Director  
Historic Sites and Archives Service  
Alberta Community Development  
8820-112th Street  
Edmonton AB T6G 2P8                      TÉL : (403) 427-2022                      TÉLÉC : (403) 422-1105

M. Gary T. Sawayama  
Director, Geographic Data BC  
Ministry of Environment, Lands and Parks  
P.O. Box 9355, Stn. "Prov Govt"  
Victoria BC V8W 9M2                      TÉL : (250) 387-9327                      TÉLÉC : (250) 356-7831  
COUR. ÉLECTR. : gsawayama@mail.gcabc.gov.bc.ca

M. Gerald F. Holm  
Toponymiste provincial  
Programme des noms géographiques du Manitoba  
Ministère des Ressources naturelles  
1007, rue Century  
Winnipeg MB R3H 0W4                      TÉL : (204) 945-1798                      TÉLÉC : (204) 945-1365  
COUR. ÉLECTR. : gholm@nr.gov.mb.ca

M. Daniel Rae  
Municipalités, Culture et Habitation  
C.P. 6000, Marysville Place  
20, rue McGloin  
Fredericton NB E3B 5H1                      TÉL : (506) 453-2154                      TÉLÉC : (506) 457-4991  
COUR. ÉLECTR. : DanRae@gov.nb.ca

Mr. Neil MacNaughton  
Director of Surveys and Mapping  
Department of Government Services & Lands  
Howley Building, Higgins Line  
P.O. Box 8700  
St. John's NF A1B 4J6                      TÉL : (709) 729-3239                      TÉLÉC : (709) 729-0690  
COUR. ÉLECTR. : nmacn@lands.dnr.gov.nf.ca

Mr. Lee Johnston  
Director of Surveys  
Department of Natural Resources  
Box 698  
1701 Hollis Street  
Halifax NS B3J 2T9                      TÉL : (902) 424-3145                      TÉLÉC : (902) 424-7735

M. P.L. Finos  
Arpenteur général  
Bureau de l'Arpenteur général  
Direction de la gestion de l'information et des systèmes informatiques  
Ministère des Ressources naturelles  
300, rue Water, 2e étage, C.P. 7000  
C.P. 7000  
Peterborough ON K9J 8M5 TÉL : (705) 755-2127 TÉLÉC : (705) 755-2131

Mr. James Ramsay  
Provincial Tax Commissioner  
Provincial Treasury  
95 Rochford Street  
P.O. Box 2000  
Charlottetown PE C1A 7N8 TÉL : (902) 368-4075 TÉLÉC : (902) 368-6584  
COUR. ÉLECTR. : jbramsay@gov.pe.ca

Mme Nicole René  
Présidente  
Commission de toponymie  
Édifice Marie-Guyart, Aile René-Lévesque  
1060, rue Louis-Alexandre-Taschereau, 4e étage  
Québec QC G1R 5V8 TÉL : (418) 644-2392 TÉLÉC : (418) 644-9466

Mr. John Turnbull  
General Manager  
SaskGeomatics Division  
Saskatchewan Property Management Corporation  
Palliser Square Building  
2151 Scarth Street  
Regina SK S4P 3V7 TÉL : (306) 787-4900 TÉLÉC : (306) 787-3335  
COUR. ÉLECTR. : indisto@gsd.sask.net

Mr. Randolph Freeman  
Geographical Names Program  
Government of the N.W.T.  
Department of Education, Culture and Employment  
Yellowknife NT X1A 2L9 TÉL : (403) 920-8854 TÉLÉC : (403) 873-0205  
COUR. ÉLECTR. : Randy\_Freeman@ece.learnnet.nt.ca

Mr. Jeff Hunston  
Director  
Heritage Branch  
Department of Tourism  
P.O. Box 2703  
Whitehorse YT Y1A 2C6 TÉL : (867) 667-5363 TÉLÉC : (867) 667-2634

Prof. André Lapierre  
Directeur, Programme d'études canadiennes  
Université d'Ottawa  
C.P. 450, Succursale A  
Ottawa ON K1N 6N5

TÉL : (613) 562-5891      TÉLÉC : (613) 562-5216  
COUR. ÉLECTR. : [lapierre@aix.1.uottawa.ca](mailto:lapierre@aix.1.uottawa.ca)

M. Andrew Okulitch  
Institut de géologie sédimentaire et pétrolifère  
Commission géologique du Canada  
3303-33rd Street NW.  
Calgary AB T2L 2A7

TÉL : (403) 292-7132      TÉLÉC : (403) 292-4961  
COUR. ÉLECTR. : [aokulitc@NRCan.gc.ca](mailto:aokulitc@NRCan.gc.ca)

J. Roger Pitblado, Ph.D.  
Department of Geography  
Laurentian University  
Ramsey Lake Road  
Sudbury ON P3E 2C6

TÉL : (705) 675-1151      TÉLÉC : (705) 675-4893  
COUR. ÉLECTR. : [pitblado@nickel.laurentian.ca](mailto:pitblado@nickel.laurentian.ca)





**Annexe II**

**COMITÉ PERMANENT CANADIEN DES NOMS  
GÉOGRAPHIQUES**

**DÉCRET DU CONSEIL**

**C.P. 1990-549 créant  
le CPCNG**



C.P. 1990-549  
22 mars 1990

PRIVY COUNCIL • CONSEIL PRIVÉ

Sur avis conforme du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général en conseil d'abroger le décret C.P. 1969-1458 du 22 juillet 1969 et de prendre en remplacement le Décret constituant le Comité permanent canadien des noms géographiques, ci-après.

CERTIFIED TO BE A TRUE COPY - COPIE CERTIFIÉE CONFOR

A handwritten signature in cursive script, likely belonging to the Clerk of the Privy Council.

CLERK OF THE PRIVY COUNCIL - LE GREFFIER DU CONSEIL PRI

DÉCRET CONSTITUANT LE  
COMITÉ PERMANENT CANADIEN DES  
NOMS GÉOGRAPHIQUES

Titre abrégé

1. Décret sur le Comité permanent canadien des noms géographiques.

Définitions

2. Les définitions suivantes s'appliquent au présent décret.

«Comité» le Comité permanent canadien des noms géographiques constitué en vertu du paragraphe 3(1). (Committee)

«ministère» Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. (Department)

«ministre» Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. (Minister)

«président» Le président du Comité, nommé en vertu de l'article 4. (Chairperson)

Constitution du Comité

3. (1) Est constitué un organisme national chargé de coordonner toutes les questions relatives à la nomenclature géographique du Canada, dénommé Comité permanent canadien des noms géographiques.

(2) Le Comité est composé d'un président et des membres suivants:

- a) un sous-ministre adjoint du ministère;
- b) un représentant du Secteur des levés, de la cartographie et de la télédétection du ministère;
- c) un représentant du Secteur de la Commission géologique du Canada, du ministère;
- d) l'hydrographe fédéral du ministère des Pêches et des Océans;
- e) un représentant du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien;
- f) le directeur - Géographie (Opérations) du ministère de la Défense nationale;
- g) l'archiviste national du Canada;
- h) le sous-secrétaire d'État adjoint (Langues officielles et Traduction) du Secrétariat d'État du Canada;

i) le directeur de la Recherche historique du Service canadien des parcs du ministère de l'Environnement;

j) le directeur de la Division de la géographie de Statistique Canada;

k) un représentant de chaque province et de chaque territoire du Canada, nommé par le gouvernement de la province ou du territoire;

l) d'autres membres nommés par le ministre, y compris des présidents de comités consultatifs constitués en application du paragraphe 10(1).

4. Le président du Comité est nommé par le ministre en consultation avec les membres du Comité.

#### Fonctions et pouvoirs du Comité

5. Le Comité élabore des principes, procédures et lignes directrices pour la dénomination des lieux au Canada et pour les questions régissant l'utilisation de la nomenclature géographique des pays étrangers.

6. Le Comité informe les autorités compétentes des programmes et des ressources qui existent pour faire des recherches et des études sur les noms et la terminologie géographiques.

7. Les décisions relatives aux noms géographiques approuvées par les autorités compétentes fédérales, provinciales ou territoriales deviennent des décisions officielles du Comité.

8. (1) Toutes les questions qui se posent dans les ministères, les organismes et les sociétés d'État du gouvernement du Canada au sujet de la nomenclature des pays étrangers sauf où existent des engagements internationaux spécifiques et obligants, doivent être soumises au Comité pour qu'il les étudie.

(2) Les ministères, les organismes et les sociétés d'État visés au paragraphe (1) doivent accepter les décisions du Comité concernant la nomenclature géographique du Canada et s'y soumettre, et ils doivent appliquer, en conformité avec les autres engagements internationaux du gouvernement du Canada, les principes, procédures et lignes directrices du Comité en matière de traitement de la nomenclature géographique des pays étrangers.

#### Fonctionnement

9. Le Comité décide de ses règles de procédure et de son mode de fonctionnement.

10. (1) Le Comité peut constituer, au besoin, des sous-comités et des comités consultatifs.

(2) Le Comité peut recommander la nomination de présidents et de membres des sous-comités et des comités consultatifs visés au paragraphe (1).

11. Le Comité tient au moins une séance plénière par année civile.
12. Le Comité fait rapport au ministre au moins annuellement.
13. Le Comité dispose des services d'un secrétariat, fourni par le ministère, ayant les ressources voulues pour remplir ses fonctions.
14. Le secrétariat est dirigé par un secrétaire général.
15. Le secrétaire général relève du président et est responsable de l'activité fonctionnelle du secrétariat.
16. Le secrétaire général soumet au moins une fois par année au Comité un rapport et une proposition de plan d'activité pour le secrétariat.
17. Le secrétaire général, de concert avec les représentants des autorités compétentes, a le pouvoir de régler au nom du Comité toutes les questions courantes en matière de nomenclature géographique.

#### Rémunération et indemnités

18. (1) Les membres du Comité, des sous-comités et des comités consultatifs travaillent bénévolement.
- (2) Par dérogation au paragraphe (1), les membres du Comité, des sous-comités et des comités consultatifs, de même que le secrétaire général et les secrétaires des sous-comités et des comités consultatifs, peuvent se faire rembourser les frais de déplacement et de subsistance nécessairement rattachés aux travaux de Comité.
19. Les fonds pour les activités du Comité sont prévus dans le budget du Secteur des levés, de la cartographie et de la télédétection du ministère.



**Annexe III**

**COMITÉ PERMANENT CANADIEN DES NOMS  
GÉOGRAPHIQUES**

**COMITÉS CONSULTATIFS**

**MANDATS**

- **Services canadiens de données toponymiques numériques**
- **Noms d'entités sous-marines et marines**
- **Nomenclature et délimitation**
- **Recherche toponymique**

## COMITÉ CONSULTATIF SUR LES SERVICES CANADIENS DE DONNÉES TOPONYMIQUES NUMÉRIQUES

### La vision

La vision concernant un service canadien de données toponymiques numériques comporte les aspects suivants :

*Les utilisateurs extraient les données toponymiques en choisissant l'article voulu dans un menu s'affichant sur leur écran d'ordinateur. Ils peuvent sauvegarder toutes les données qu'ils désirent.*

*Le logiciel est intuitif, le temps d'accès à l'information est rapide et le système s'utilise sans égard à l'ordinateur employé.*

*Certains utilisateurs accèdent à des données sauvegardées localement, d'autres à des données se trouvant à des endroits éloignés, et la plupart recourent à un réseau transparent.*

*Pour modifier des articles de la base de données ou en ajouter, les membres du CPCNG utilisent un mot de passe.*

### Mandat

Les buts et les fonctions du Comité consultatif sur les services canadiens de données toponymiques numériques (CCSCDTN), conjointement avec les autres comités consultatifs du CPCNG, sont les suivants :

*«Fournir des conseils relativement aux services canadiens de données toponymiques numériques et orienter l'élaboration, la mise en oeuvre et la surveillance de tels services de sorte que le CPCNG puisse atteindre ses objectifs et réaliser sa vision.»*

À cette fin, le Comité doit :

- Constituer une tribune pour favoriser la discussion avec les autorités compétentes;
- Examiner les préoccupations des membres du CPCNG et les questions liées au développement de produits électroniques, ainsi qu'à l'accessibilité, à l'échange et à la vente de données toponymiques;
- Examiner les normes relatives à l'emmagasinage et à l'échange de données qui conviennent le mieux aux besoins du CPCNG;
- Encourager la disponibilité et la diffusion continue de données toponymiques de haute qualité sous forme numérique;
- Élaborer et recommander des lignes directrices pertinentes et des initiatives appropriées à l'intention du CPCNG;
- Faire état au CPCNG des progrès technologiques qui peuvent avoir un effet sur le développement et la mise en oeuvre d'un service canadien de données toponymiques numériques.

---

APPROUVÉ PAR LE COMITÉ PERMANENT CANADIEN DES  
NOMS GÉOGRAPHIQUES

Le 2 octobre 1992



## COMITÉ CONSULTATIF DES NOMS D'ENTITÉS SOUS-MARINES ET MARINES

### Mandat

Le nom et le mandat actuels du Comité ont été approuvés par le CPCNG en 1984.

Le Comité consultatif des noms d'entités sous-marines et marines est chargé des tâches énumérées ci-après :

1. Recommander au CPCNG l'adoption ou le rejet de noms désignant des entités sous-marines situées dans les eaux canadiennes et dans les régions intéressant le Canada.
2. Établir pour les entités sous-marines une terminologie générique adéquate qui sera utilisée au Canada et définir les termes choisis.
3. Déterminer sur des cartes bathymétriques l'étendue des entités sous-marines auxquelles un nom a été donné.
4. Faire connaître les décisions du CPCNG concernant les noms d'entités sous-marines aux membres de la collectivité scientifique qui s'intéressent au fond de l'océan, aux provinces compétentes ainsi qu'aux autres organismes et personnes qui s'intéressent aux entités sous-marines.
5. Établir et tenir à jour une base de données sur les noms d'entités sous-marines.
6. Faire connaître le Comité aux scientifiques qui s'intéressent à l'étude du fond de l'océan.
7. Examiner les limites des grandes masses d'eau déjà nommées qui se trouvent au large des côtes, en territoire canadien, afin de veiller à ce qu'elles soient inscrites de façon cohérente sur les cartes fédérales et, au besoin, recommander au CPCNG les changements qu'il conviendrait d'apporter.
8. Présenter au CPCNG des recommandations concernant la propriété des nouveaux noms proposés pour désigner de grandes masses d'eau situées au large des côtes.
9. Examiner la terminologie générique maritime afin de déterminer si les termes sont justes et adéquats et formuler à l'intention du CPCNG des recommandations à cet égard.
10. Examiner les noms utilisés dans les deux langues officielles pour désigner les grandes masses d'eau situées au large des côtes et formuler à l'intention du CPCNG des recommandations à cet égard.

## COMITÉ CONSULTATIF DE LA NOMENCLATURE ET DE LA DÉLIMITATION

### Mandat

En collaboration avec les autres comités consultatifs du CPCNG, le Comité consultatif doit remplir les fonctions et atteindre les objectifs suivants :

servir les besoins du Comité permanent canadien des noms géographiques en lui fournissant des informations et des compétences spécialisées en matière de nomenclature et de délimitation d'entités géographiques, c'est-à-dire :

1. Délimitation

Offrir des conseils et de l'aide en ce qui concerne l'attribution de noms géographiques et la délimitation des entités géographiques.

2. Définition

Clarifier, décrire et définir la nomenclature canadienne appropriée, maintenir et mettre à jour un glossaire des termes génériques en usage au Canada.

3. Application

a) Trouver des moyens de permettre une application rigoureuse et précise de la terminologie géographique, en préparant des directives destinées à ceux qui souhaitent soumettre des noms d'entités naturelles et en les identifiant sur des cartes, tout en tenant compte des principes généraux du CPCNG relativement aux problèmes particuliers de dédoublement, d'association et de délimitation liés à ces entités, et en essayant de résoudre des problèmes spécifiques posés par le caractère éphémère de certaines entités telles que les glaciers;

b) Trouver des moyens de faire utiliser correctement la nomenclature dans l'attribution de noms géographiques et la délimitation des entités géographiques.

---

APPROUVÉ PAR LE COMITÉ PERMANENT CANADIEN DES  
NOMS GÉOGRAPHIQUES

Le 13 septembre 1991

## COMITÉ CONSULTATIF SUR LA RECHERCHE TOPONYMIQUE

### Mandat

Le Comité consultatif doit remplir les fonctions et atteindre les objectifs suivants :

Conseiller le CPCNG sur des questions de toponymie afin de lui permettre d'atteindre les buts qu'il s'est fixés en matière de recherche toponymique sur le terrain au Canada, de diffusion de l'information sur les noms géographiques et d'élaboration de politiques, de principes et de procédures (par exemple, en ce qui concerne les noms officiels et autochtones, et les noms parallèles), c'est-à-dire :

Fournir une tribune de discussion composée de spécialistes;

Cerner les besoins en recherche toponymique;

Produire des outils de recherche toponymique;

Entreprendre des recherches sur des questions précises de toponymie;

Présenter des recommandations au CPCNG sur les directives;

Promouvoir la collecte d'informations sur des recherches toponymiques et la diffusion de ces informations de façon permanente;

Se renseigner, le cas échéant, sur les sources de financement de recherches appropriées;

Encourager des projets sur les questions toponymiques réalisés en coentreprise par le gouvernement, des établissements d'enseignement et le secteur privé.

---

APPROUVÉ PAR LE COMITÉ PERMANENT CANADIEN DES  
NOMS GÉOGRAPHIQUES

Le 13 septembre 1991



**Annexe IV**

**COMITÉ PERMANENT CANADIEN DES NOMS  
GÉOGRAPHIQUES**

**COMITÉS CONSULTATIFS**

**COMPOSITION**

- **Services canadiens de données toponymiques numériques**
- **Noms d'entités sous-marines et marines**
- **Nomenclature et délimitation**
- **Recherche toponymique**

**SERVICES CANADIENS DE DONNÉES TOPONYMIQUES  
NUMÉRIQUES (CCSCDTN)**

**COMPOSITION, DÉCEMBRE 1997**

J. Roger Pitblado, Ph.D. (Président)  
Department of Geography  
Laurentian University  
Ramsey Lake Road  
Sudbury ON P3E 2C6  
TÉL : (705) 675-1151 TÉLÉC : (705) 675-4893  
COUR. ÉLECTR. : pitblado@nickel.laurentian.ca

Mrs. Barbara Farrell  
495-A McLeod Street  
Ottawa ON K1R 5P7  
TÉL : (613) 231-2202  
COUR. ÉLECTR. : bfarrell@library.carleton.ca

M. Jeff Ball  
Spécialiste en données toponymiques  
Bureau de l'Arpenteur général  
Direction de la gestion de l'information et des systèmes informatiques  
Ministère des Ressources naturelles  
300, rue Water, 2e étage, C.P. 7000  
Peterborough ON K9J 8M5  
TÉL : (705) 755-2134 TÉLÉC : (705) 755-2131  
COUR. ÉLECTR. : ballje@epo.gov.on.ca

M. Gerald F. Holm  
Toponymiste provincial  
Programme des noms géographiques du Manitoba  
Ministère des Ressources naturelles  
1007, rue Century  
Winnipeg MB R3H 0W4  
TÉL : (204) 945-1798 TÉLÉC : (204) 945-1365  
COUR. ÉLECTR. : gholm@nr.gov.mb.ca

M. David Brown  
Division des archives visuelles et sonores  
Archives nationales du Canada  
344, rue Wellington  
Ottawa ON K1A 0N3  
TÉL : (613) 947-0709 TÉLÉC : (613) 995-6575  
COUR. ÉLECTR. : dbrown@archives.ca

Ms. Janet Mason  
Geographic Data BC  
Ministry of Environment, Lands & Parks  
Ministry of Environment, Lands and Parks  
P.O. Box 9355, Stn. "Prov Govt"  
Victoria BC V8W 9M2  
TÉL : (250) 387-9328 TÉLÉC : (250) 356-7831  
COUR. ÉLECTR. : jmason@mail.gov.gdbc.bc.ca

M. Daniel Rae  
Municipalités, Culture et Habitation  
C.P. 6000, Marysville Place  
20, rue McGloin  
Fredericton NB E3B 5H1      TÉL : (506) 453-2154      TÉLÉC : (506) 457-4991  
COUR. ÉLECTR. : DanRae@gov.nb.ca

M. Paul O'Blenes  
Gestionnaire adjoint de la base de données (BDTC)  
Noms géographiques  
615, rue Booth, pièce 634  
Ottawa ON K1A 0E9      TÉL : (613) 947-3589      TÉLÉC : (613) 943-8282  
COUR. ÉLECTR. : oblenes@NRCan.gc.ca

Mme Helen Kerfoot  
Secrétariat, Noms géographiques  
615, rue Booth, Pièce 634  
Ottawa ON K1A 0E9      TÉL : (613) 992-3405      TÉLÉC : (613) 943-8282  
COUR. ÉLECTR. : hkerfoot@NRCan.gc.ca

Mr. Randolph Freeman  
Geographical Names Program  
Government of the N.W.T.  
Department of Education, Culture and Employment  
Yellowknife NT X1A 2L9      TÉL : (403) 920-8854      TÉLÉC : (403) 873-0205  
COUR. ÉLECTR. : Randy\_Freeman@ece.learnnet.nt.ca

Monsieur Alain Vallières  
Directeur général  
Commission de toponymie  
Édifice Marie-Guyart, Aile René-Lévesque  
1060, rue Louis-Alexandre-Taschereau, 4e étage  
Québec QC G1R 5V8      TÉL : (418) 644-3688      TÉLÉC : (418) 644-9466  
COUR. ÉLECTR. : toponymie@toponymie.gouv.qc.ca

Mr. Neil MacNaughton  
Director of Surveys and Mapping  
Department of Government Services & Lands  
Howley Building, Higgins Line  
P.O. Box 8700  
St. John's NF A1B 4J6      TÉL : (709) 729-3239      TÉLÉC : (709) 729-0690  
COUR. ÉLECTR. : nmacn@lands.dnr.gov.nf.ca

**NOMENCLATURE ET DÉLIMITATION (CCND)**

**COMPOSITION, DÉCEMBRE 1997**

M. Andrew Okulitch (Président)  
Institut de géologie sédimentaire et pétrolifère  
Commission géologique du Canada  
3303-33rd Street NW.  
Calgary AB T2L 2A7  
TÉL : (403) 292-7132 TÉLÉC : (403) 292-4961  
COUR. ÉLECTR. : aokulitc@NRCan.gc.ca

Mr. Jeff Hunston  
Director, Heritage Branch  
Department of Tourism  
P.O. Box 2703  
Whitehorse YT Y1A 2C6  
TÉL : (867) 667-5363 TÉLÉC : (867) 667-2634

Mr. Randolph Freeman  
Geographical Names Program  
Government of the N.W.T.  
Department of Education, Culture and Employment  
Yellowknife NT X1A 2L9  
TÉL : (403) 920-8854 TÉLÉC : (403) 873-0205  
COUR. ÉLECTR. : Randy\_Freeman@ece.learnnet.nt.ca

Ms. Janet Mason  
Geographic Data BC  
Ministry of Environment, Lands and Parks  
P.O. Box 9355, Stn. "Prov Govt"  
Victoria BC V8W 9M2  
TÉL : (250) 387-9328 TÉLÉC : (250) 356-7831  
COUR. ÉLECTR. : jmason@mail.gov.gdbc.bc.ca

M. P.L. Finos  
Arpenteur général  
Bureau de l'Arpenteur général  
Direction de la gestion de l'information et des systèmes informatiques  
Ministère des Ressources naturelles  
2e étage, 300, rue Water, C.P. 7000  
Peterborough ON K9J 8M5  
TÉL : (705) 755-2127 TÉLÉC : (705) 755-2131

Madame Louise Lalonde  
Révisseure - Terminologue  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Division de la Terminologie militaire, scientifique et technique  
305, rue Rideau, 5e étage  
Ottawa ON K1A 0S5  
TÉL : (613) 990-7991 TÉLÉC : (613) 990-9020

M. P. Goldring  
Historien, Division des services historiques  
Division des lieux historiques nationaux  
Parcs Canada  
Édifice Jules-Léger, Les Terrasses de la Chaudière  
25, rue Eddy, 5e étage  
Ottawa ON K1A 0M5  
TÉL : (819) 997-0524 TÉLÉC : (819) 953-4909  
COUR. ÉLECTR. : Philip\_Goldring@pch.gc.ca



Dr. Gordon Handcock  
Department of Geography  
Memorial University  
St. John's NF A1C 5S7

TÉL : (709) 737-8992      TÉLÉC : (709) 737-3119

Mme Helen Kerfoot  
Secrétariat, Noms géographiques  
615, rue Booth, Pièce 634  
Ottawa ON K1A 0E9

TÉL : (613) 992-3405      TÉLÉC : (613) 943-8282  
COUR. ÉLECTR. : hkerfoot@NRCan.gc.ca

Monsieur Marcel Fourcaudot  
Commission de toponymie  
Édifice Marie-Guyart, Aile René-Lévesque  
1060, rue Louis-Alexandre-Taschereau, 4e étage  
Québec QC G1R 5V8

TÉL : (418) 644-4507      TÉLÉC : (418) 644-9466  
COUR. ÉLECTR. : toponymie@toponymie.gouv.qc.ca

M. Gerald F. Holm  
Toponymiste provincial  
Programme des noms géographiques du Manitoba  
Ministère des Ressources naturelles  
1007, rue Century  
Winnipeg MB R3H 0W4

TÉL : (204) 945-1798      TÉLÉC : (204) 945-1365  
COUR. ÉLECTR. : gholm@nr.gov.mb.ca

Mme Janet Lefebvre  
Analyste en géographie  
Division de la géographie, Statistique Canada  
Édifice Jean Talon, Tunney's Pasture, 3-D2

Ottawa ON K1A 0T6      TÉL : (613) 951-4987      TÉLÉC : (613) 951-0569  
COUR. ÉLECTR. : lefejan@statcan.ca

M. Daniel Rae  
Municipalités, Culture et Habitation  
C.P. 6000, Marysville Place  
20, rue McGloin  
Fredericton NB E3B 5H1

TÉL : (506) 453-2154      TÉLÉC : (506) 457-4991  
COUR. ÉLECTR. : DanRae@gov.nb.ca

Membre correspondant :  
Mrs. Maryalice H. Stewart  
P.O. Box 835  
Banff AB TOL 0CO

TÉL : (403) 762-3267

**NOMS D'ENTITÉS SOUS-MARINES ET MARINES (CCNESMM)**

**COMPOSITION, DÉCEMBRE 1997**

M. Stephen B. MacPhee (Président)  
Directeur général  
Service hydrographique du Canada  
Ministère des Pêches et des Océans  
Pièce 209  
615, rue Booth  
Ottawa ON K1A 0E6 TÉL : (613) 995-4413 TÉLÉC : (613) 996-9053

Mme Sheila Acheson  
Agente de planification  
Service hydrographique du Canada  
Ministère des Pêches et des Océans  
615, rue Booth, Pièce 311  
Ottawa ON K1A 0E6 TÉL : (613) 995-5249 TÉLÉC : (613) 996-9053  
COUR. ÉLECTR. : sheila\_acheson@chshq.dfo.ca

Mr. Randolph Freeman  
Geographical Names Program  
Government of the N.W.T.  
Department of Education, Culture and Employment  
Yellowknife NT X1A 2L9 TÉL : (403) 920-8854 TÉLÉC : (403) 873-0205  
COUR. ÉLECTR. : Randy\_Freeman@ece.learnnet.nt.ca

Mme Helen Kerfoot  
Secrétariat, Noms géographiques  
615, rue Booth, Pièce 634  
Ottawa ON K1A 0E9 TÉL : (613) 992-3405 TÉLÉC : (613) 943-8282  
COUR. ÉLECTR. : hkerfoot@nrca.gc.ca

Monsieur Georges Drapeau  
Institut national de la recherche scientifique  
Université du Québec  
310, avenue des Ursulines  
Rimouski QC G5L 3A1 TÉL : (418) 724-1769 TÉLÉC : (418) 723-7234

M. B.R. Pelletier  
Commission géologique du Canada  
601, rue Booth, Pièce 379  
Ottawa ON K1A 0E8 TÉL : (613) 995-4965 TÉLÉC : (613) 992-2468

Dr. G.H. Jones  
1106 Crescent Road N.W.  
Calgary AB T2M 4A8 TÉL : (403) 262-5886 TÉLÉC : (403) 262-3544

Mr. Gordon Fader  
Scotia-Fundy Region  
Atlantic Geoscience Centre  
Bedford Institute of Oceanography  
P.O. Box 1006  
Dartmouth NS B2Y 4A2

TÉL : (902) 426-2159      TÉLÉC : (902) 426-7827  
COUR. ÉLECTR. : [gfader@NRCan.gc.ca](mailto:gfader@NRCan.gc.ca)

Madame Louise Lalonde  
Révisseure - Terminologue  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Division de la terminologie militaire, scientifique et technique  
305, rue Rideau, 5e étage  
Ottawa ON K1A 0S5

TÉL : (613) 990-7991      TÉLÉC : (613) 990-9020

**RECHERCHE TOPONYMIQUE (CCRT)**

**COMPOSITION, DÉCEMBRE 1997**

Prof. André Lapierre (Président)  
Directeur, Programme d'études canadiennes  
Université d'Ottawa  
C.P. 450, Succursale A  
Ottawa ON K1N 6N5  
TÉL : (613) 562-5891 TÉLÉC : (613) 562-5216  
COUR. ÉLECTR. : [lapierre@aix.1.uottawa.ca](mailto:lapierre@aix.1.uottawa.ca)

Mr. Jeff Hunston  
Director  
Heritage Branch, Department of Tourism  
P.O. Box 2703  
Whitehorse YT Y1A 2C6  
TÉL : (867) 667-5363 TÉLÉC : (867) 667-2634

Mr. Randolph Freeman  
Geographical Names Program  
Government of the N.W.T.  
Department of Education, Culture and Employment  
Yellowknife NT X1A 2L9  
TÉL : (403) 920-8854 TÉLÉC : (403) 873-0205  
COUR. ÉLECTR. : [Randy\\_Freeman@ece.learnnet.nt.ca](mailto:Randy_Freeman@ece.learnnet.nt.ca)

Mme Betty Kidd  
Directrice  
Division des archives visuelles et sonores  
Archives nationales du Canada  
344, rue Wellington  
Ottawa ON K1A 0N3  
TÉL : (613) 995-7504 TÉLÉC : (613) 995-6575  
COUR. ÉLECTR. : [bkidd@archives.ca](mailto:bkidd@archives.ca)

Monsieur Christian Bonnelly  
Commission de toponymie  
Édifice Marie-Guyart, Aile René-Lévesque  
1060, rue Louis-Alexandre-Taschereau, 4e étage  
Québec QC G1R 5V8  
TÉL : (418) 644-0710 TÉLÉC : (418) 644-9466  
COUR. ÉLECTR. : [toponymie@toponymie.gouv.qc.ca](mailto:toponymie@toponymie.gouv.qc.ca)

M. Gerald F. Holm  
Toponymiste provincial  
Programme des noms géographiques du Manitoba  
Ministère des Ressources naturelles  
1007, rue Century  
Winnipeg MB R3H 0W4  
TÉL : (204) 945-1798 TÉLÉC : (204) 945-1365  
COUR. ÉLECTR. : [gholm@nr.gov.mb.ca](mailto:gholm@nr.gov.mb.ca)

M. P.L. Finos  
Arpenteur général  
Bureau de l'Arpenteur général  
Direction de la gestion de l'information et des systèmes informatiques  
Ministère des Ressources naturelles  
2e étage, 300, rue Water, C.P. 7000  
Peterborough ON K9J 8M5 TÉL : (705) 755-2127 TÉLÉC : (705) 755-2131

Dr. Gordon Handcock  
Department of Geography  
Memorial University  
St. John's NF A1C 5S7 TÉL : (709) 737-8992 TÉLÉC : (709) 737-3119

M<sup>s</sup>. Janet Mason  
Geographic Data BC  
Ministry of Environment, Lands and Parks  
P.O. Box 9355, Stn. "Prov Govt"  
Victoria BC V8W 9M2 TÉL : (250) 387-9328 TÉLÉC : (250) 356-7831  
COUR. ÉLECTR. : jmason@mail.gov.gdbc.bc.ca

M. P. Goldring  
Historien, Division des services historiques  
Division des lieux historiques nationaux  
Parcs Canada  
Édifce Jules-Léger,  
25, rue Eddy, 5e étage  
Les Terrasses de la Chaudière  
Ottawa ON K1A 0M5 TÉL : (819) 997-0524 TÉLÉC : (819) 953-4909  
COUR. ÉLECTR. : Philip\_Goldring@pch.gc.ca

Mme Helen Kerfoot  
Secrétariat, Noms géographiques  
615, rue Booth, Pièce 634  
Ottawa ON K1A 0E9 TÉL : (613) 992-3405 TÉLÉC : (613) 943-8282  
COUR. ÉLECTR. : hkerfoot@nrca.gc.ca



**Annexe V**

**COMITÉ PERMANENT CANADIEN DES NOMS  
GÉOGRAPHIQUES**

**PROCÉDURE DE TRAITEMENT  
DES NOMS GÉOGRAPHIQUES  
RELEVÉS SUR LES TERRES  
FÉDÉRALES DANS LES  
PROVINCES**

**APPROUVÉE À VICTORIA  
1979**

|

## COMITÉ PERMANENT CANADIEN DES NOMS GÉOGRAPHIQUES

### MARCHE À SUIVRE POUR LE TRAITEMENT DES NOMS GÉOGRAPHIQUES DANS LES TERRES FÉDÉRALES SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DES PROVINCES

#### APPROUVÉE À VICTORIA 1979

1. Les membres provinciaux et fédéraux du CPCNG conviennent qu'aucune décision relative aux parcs nationaux, aux parcs historiques nationaux, aux réserves indiennes et aux réserves militaires situés sur le territoire des provinces ne doit être prise unilatéralement.
2. Si une entité géographique est située entièrement ou partiellement dans un parc national, un parc historique national, une réserve indienne ou une réserve militaire, il convient d'adopter la marche à suivre énoncée ci-après.
  - a) Les noms et les changements de noms proposés sont soumis aux membres fédéraux et provinciaux compétents du CPCNG par le biais du Secrétariat de cet organisme.
  - b) Le Secrétariat demande aux membres de lui faire part de leurs commentaires dans un délai déterminé.
  - c) Chacun des membres fédéraux et provinciaux dépose au Secrétariat une déclaration écrite d'acceptation ou de rejet.
  - d) Lorsque les membres en arrivent à un accord, le Secrétariat prépare une liste des décisions prises. Le membre fédéral signe et date la liste de décisions contenant une déclaration d'acceptation du membre provincial. La liste est ensuite envoyée au Secrétariat afin que les décisions soient entrées dans la Base nationale de données toponymiques.\* Le Secrétariat fait alors parvenir une copie de la liste des décisions aux membres fédéraux et provinciaux compétents.
  - e) Si les membres ne parviennent pas à s'entendre, le président du CPCNG nomme, pour chaque cas, un comité spécial formé du membre représentant la province où se trouve l'entité dont le nom donne lieu au différend, du membre fédéral et d'au moins deux autres membres.
    - (i) Lorsque le comité spécial trouve une solution que les membres directement touchés par le différend trouvent acceptable, il en fait part au président qui demande au Secrétariat de prendre les mesures énoncées au point 2d).
    - (ii) Si le comité spécial est incapable de régler le différend, ce dernier est inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion annuelle du CPCNG afin que d'autres solutions soient proposées.

\* Nom changé à Base de données toponymiques du Canada depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1990.



**Annexe VI**

**COMITÉ PERMANENT CANADIEN DES NOMS  
GÉOGRAPHIQUES**

**ENTENTE SUR LA  
DISPONIBILITÉ ET LA  
DISTRIBUTION DES DONNÉES  
TOPONYMIQUES CANADIENNES**

**JANVIER 1993**



**DISPONIBILITÉ ET DIFFUSION DES  
DONNÉES SUR LES NOMS GÉOGRAPHIQUES DU CANADA**

**JANVIER 1993**

**Préambule :**

- (1) Au cours de sa réunion annuelle de 1990, à Halifax, le CPCNG a adopté les recommandations suivantes portant sur les principes et les modalités du partage des données toponymiques entre les membres du CPCNG.
- (2) En outre, le rapport **La voie de l'avenir : vision à long terme et plan de développement visant un service canadien de données toponymiques numériques** a été préparé en 1991. Ce rapport et les recommandations subséquentes formulées en 1992 par le Comité consultatif sur les services canadiens de données toponymiques numériques (CCSCDTN) traitent de diverses questions toponymiques, y compris les politiques relatives à la tenue à jour et à la diffusion des données.
- (3) En particulier, le CPCNG a accepté en 1992 cette recommandation du CCSCDTN :

Qu'une entente cadre soit conclue entre EMR et les membres du CPCNG qui sont des organismes décideurs en matière de toponymie, pour régler des questions relatives à la distribution des données.

Cette entente devrait traiter des questions suivantes : échange de données entre les membres du CPCNG, distribution de données numériques à des utilisateurs finals et émission de licences à des parties autres que des «utilisateurs finals».

- (4) En 1992, le CPCNG a approuvé cette recommandation du CCSCDTN :

Qu'EMR réinjecte ses recettes dans des activités reliées au CPCNG et que les recommandations concernant leur utilisation soient faites par l'entremise du CPCNG.
- (5) Au cours de leur réunion annuelle d'octobre 1992 à St. John's, Terre-Neuve, les membres du CPCNG ont approuvé les principes d'une entente à établir entre Énergie, Mines et Ressources et tous les membres du Comité permanent canadien des noms géographiques au sujet de la diffusion des données toponymiques.

**ENTENTE ENTRE  
RESSOURCES NATURELLES CANADA  
ET LES MEMBRES DU  
COMITÉ PERMANENT CANADIEN DES NOMS GÉOGRAPHIQUES  
SUR LA DISPONIBILITÉ ET LA DIFFUSION DES  
DONNÉES TOPONYMIQUES CANADIENNES**

**1. Échange de données entre les membres du CPCNG**

- 1.1 La base de données toponymiques de chaque gouvernement constitue sa base de données principale (sauf si un texte de loi ou une entente précisent que tel n'est pas le cas).
- 1.2 L'échange de données appartenant à des zones de données essentielles entre RNCAN et chacune des autorités toponymiques membres du CPCNG se fera sans frais (tel que convenu en 1990, voir l'annexe 1).
- 1.3 Les zones de données considérées comme non essentielles seront reçues et tenues à jour (sans frais) par RNCAN, selon les ententes conclues entre RNCAN et chacune des autorités compétentes.
- 1.4 Les renseignements contenus dans les zones de données supplémentaires qui sont ajoutés par RNCAN à la Base de données toponymiques du Canada (BDTC) seront tenus à jour et mis à la disposition des autorités toponymiques dans ces domaines.
- 1.5 Tous les membres du CPCNG, investis ou non du pouvoir d'approuver des noms géographiques, auront la possibilité de consulter en direct et sans frais les données numériques de la BDTC (ou une copie de travail, si RNCAN juge ce rapport plus approprié). Toutefois, les membres intéressés devront supporter les coûts d'acquisition d'un modem ou les frais d'utilisation d'un réseau commercial.

Les données suivantes pourront être consultées :

- a) toutes les zones de données essentielles
  - b) zones de données non essentielles
  - c) zones de données supplémentaires ajoutées par RNCAN
- 1.6 RNCAN et chacune des autorités compétentes étudieront ensemble les procédures d'échange de données toponymiques numériques au besoin.

**2. Diffusion des données sur support numérique (par ex. bandes magnétiques, disquettes, CD-ROM, consultation en direct) aux utilisateurs finals.**

- 2.1 Tous les propriétaires d'une base de données principale ont le droit de diffuser ou de vendre le contenu de leur base à leur convenance.
  - 2.2 RNCAN diffusera ou vendra des données numériques appartenant aux zones suivantes : zones de données essentielles, telles que déterminées par le CPCNG; zones supplémentaires ajoutées par RNCAN; et zones non essentielles, déterminées avec l'accord de chacune des autorités compétentes.
  - 2.3 Lorsqu'une autorité toponymique fournit des données toponymiques à inclure dans la BDTC, RNCAN ne diffusera ni ne vendra des fichiers numériques particuliers à cette seule autorité toponymique et contenant les données en question que si ladite autorité toponymique ne peut le faire elle-même. Les noms destinés à accompagner des fichiers cartographiques numériques de RNCAN font exception à cette règle et seront vendus par RNCAN.
  - 2.4 Les propriétaires d'une base de données principale consentent à établir des accords avec les utilisateurs finals en ce qui concerne la diffusion de données toponymiques et d'y intégrer des dispositions concernant l'interdiction de la revente et de la rediffusion des données, l'octroi des licences d'utilisation sur site et l'interdiction de créer des copies de données numériques.
- 3. Octroi de licences à des parties autres que des utilisateurs finals de données toponymiques numériques**
- 3.1 Tous les propriétaires d'une base de données principale ont le droit d'octroyer à un tiers une licence qui l'autorise à rediffuser ou à revendre le contenu de la base de données, à leur convenance.
  - 3.2 RNCAN délivrera des licences pour la diffusion ou la revente de données appartenant aux zones de données suivantes : zones essentielles, telles que déterminées par le CPCNG; zones supplémentaires ajoutées par RNCAN; et zones non essentielles, déterminées avec l'accord de chacune des autorités compétentes.
  - 3.3 Lorsqu'une autorité toponymique fournit des données à inclure dans la BDTC, RNCAN ne délivrera des licences pour la rediffusion ou la revente des fichiers numériques particuliers à cette seule autorité toponymique et contenant les données en question que si ladite autorité toponymique y a consenti. Des exceptions seront faites dans le cas des noms destinés à accompagner des fichiers cartographiques numériques de RNCAN; RNCAN délivrera lui-même des licences pour la rediffusion ou la revente de ces noms.
  - 3.4 Les contrats de licence de RNCAN en matière de toponymie seront conformes à la politique de RNCAN concernant la diffusion de l'information électronique.
  - 3.5 Dans un contrat de licence visant la rediffusion ou la revente de données toponymiques, les propriétaires d'une base de données

principale conviennent d'inclure des dispositions concernant l'interdiction de la revente et de la rediffusion de données, l'octroi de licences sur place et l'interdiction de créer des copies de données numériques.

- 3.6 Les propriétaires d'une base de données principale n'émettront pas de licences exclusives, ni de licences qui limitent de quelque façon que ce soit la capacité des autres propriétaires de bases de données principales de diffuser ou de vendre leurs propres données toponymiques.

\* \* \* \* \*

Sur le tableau ci-joint, chacune des autorités toponymiques membres du CPCNG pourra indiquer les types de données dont elle est disposée à autoriser la diffusion sous forme numérique (annexe 2).

---

---

---

---

Date

Date



## ANNEXE 1

### RENSEIGNEMENTS ESSENTIELS POUR L'ENREGISTREMENT D'UN NOM APPROUVÉ

1. **Le toponyme** (d'une entité, d'un lieu, etc.).  

Les noms approuvés devraient être inscrits dans la forme autorisée en tenant compte des majuscules, des signes diacritiques, des traits d'union, des abréviations incluses (St, p. ex.) etc.
2. **Le nom de la (des) province(s) ou du territoire(s)** où l'entité ou le lieu se trouve.
3. **L'état du toponyme** («statut») faisant au moins la distinction entre :
  - a) un toponyme actuellement approuvé ou officiel et
  - b) un toponyme actuellement **non** approuvé ou **non** officiel.
4. Un **renvoi** à un toponyme approuvé antérieurement, s'il s'agit d'un changement de nom.
5. **La date** à laquelle le nom a été approuvé ou, le cas échéant, à laquelle il a été abrogé.
6. Une brève description du **type d'entité ou de lieu** dont il s'agit (p. ex. rivière, ville, lieu historique provincial, etc.).
7. **La latitude et la longitude**
  - Dans le cas des cours d'eau, fournir les coordonnées de l'embouchure.
  - Donner les coordonnées au centre des autres genres d'entités.
  - Les coordonnées devraient comprendre les secondes et le nom du système de référence selon lequel elles ont été établies, lorsque de telles informations sont nécessaires pour identifier clairement l'entité nommée; autant que possible, on devrait donner les coordonnées des noms de lieux à la seconde près.
  - Les coordonnées devraient aussi être fournies pour la source des cours d'eau.
8. **Le numéro de la (des) carte(s) du SNRC** - Toutes les cartes à l'échelle 1/50 000 du Système national de référence cartographique où l'entité nommée se trouve devraient être indiquées; la première carte indiquée devrait être celle où figure le point dont on a précisé les coordonnées. (Utiliser les cartes du SHC si l'entité se trouve à l'extérieur de la région couverte par le SNRC.)

9. Au moins un élément d'**information cadastrale** - Donner le premier niveau de division administrative ou géographique dans la province ou le territoire, si une telle division existe. On peut aussi inscrire le nom de la section, du canton et du rang, s'il y a lieu.

(Nota : Dans le passé, on n'a pas toujours inscrit de division dans le cas du Yukon et de Terre-Neuve.)

10. Une brève **description de la localité**.
11. Une **représentation graphique** montrant les limites du territoire auquel le toponyme s'applique. On doit pouvoir utiliser cette représentation à l'échelle 1/50 000.

Renseignements pour les zones de données suivantes sont très souhaitables.

1. Un deuxième niveau de division administrative, s'il y a lieu.
2. Les variantes non officielles du toponyme approuvé.
3. Un résumé de l'origine du nom ou des renseignements historiques.



**ANNEXE 2**

**Tableau synoptique des intentions exprimées par les autorités en ce qui concerne la diffusion ou la vente par RNCAN de données toponymiques numériques contenues dans la base de données toponymiques du Canada**

Nom de l'autorité : \_\_\_\_\_

<b>Type de données toponymiques</b>	<b>Accès direct aux membres du CPCNG, pour consultation seulement</b>	<b>Distribution ou vente à des utilisateurs finals</b>	<b>Licences pour diffuser ou revendre les données (transactions générales)</b>	<b>Licences pour diffuser ou revendre les données (votre autorité compétente avec transaction unique)</b>
<b>1. Zones de données essentielles</b>				
Pour a) noms officiels	3	3	3	
b) noms anciennement approuvés (abandonnés, modifiés) tels qu'ils apparaissent dans les répertoires géographiques	3	3	3	
c) tous les autres noms				
<b>2. Zones de données non essentielles</b>				
a) deuxième niveau d'unités administratives				
b) variantes non officielles				
c) origine, données historiques (sans restriction)				
d) origine, données historiques (avec restriction)				
e) autres (préciser)				

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Date



**NOTES**

GSC/CGC OTTAWA



00G 02319093



